

Fiche résumée : Planner stratégique

Métiers apparentés

Cadres de la publicité
Conseil en stratégie de communication
Planner stratégique

Codes

CITP88 : 2419 **PCS-ESE 2003** : 375a **CITP2008** : 2431 **ROME1999** : 32222 **ROME1999** : 32221

Descriptif

Le Planner stratégique assure une veille économique et marketing des marchés. Il réalise des analyses stratégiques quant à la culture de la marque et à ses liens avec les consommateurs.

Il orchestre la réflexion-conseil en intervenant depuis le brief-client jusqu'au concept créatif; il l'enrichit par la proposition d'alternatives créatives et innovantes.

Il anime les brainstormings et imagine les techniques de créativité pour l'agence.

Il participe d'autre part au développement de l'agence et travaille sur les prospections et appels d'offres.

Il est maître d'oeuvre des outils stratégiques de l'agence.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **bureau individuel** (espace de travail sousdimensionné)
 - **bureau non individuel**
 - **salle de réunion**
 - **locaux des clients** (espace de travail d'accès physiquement difficile)
- **Nuisances** (préventions)
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **espace de travail d'accès physiquement difficile**
- **Effets sur la santé**
 - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **contact avec les clients** (humeur des clients generant une charge mentale particuliere, travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions)
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,))
 - **alternance travail géré seul ou en équipes**
 - **travail en coordination**
 - **dépassement horaire fréquent** (variabilite, imprevisibilite de la charge de travail)

- **très tard occasionnellement**
- **Nuisances** (préventions)
 - **humeur des clients generant une charge mentale particuliere**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - **travail imposant un contrôle permanent ou excessif des émotions**
 - **travail sous contrainte de temps imposee (travail a la chaine, cadence elevee, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **variabilite, imprevisibilite de la charge de travail**
- **Effets sur la santé**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **rencontrer l'annonceur** (déplacement routier)
 - **analyser la demande de l'annonceur** (situation avec les clients entrainant une charge mentale particuliere, contrainte relationnelle, travail sous contrainte de temps imposee, faible latitude de decision dans l'organisation de son travail)
 - **traduire le message de l'annonceur** (ecran de visualisation, nuisances du planner stratégique)
 - **cibler la clientèle potentielle**
 - **travailler l'image d'un produit**
 - **partager son expertise avec les équipes** (nuisances liées au travail en équipe, contrainte relationnelle)
 - **participer à la prospection et aux appels d'offre**
- **Nuisances** (préventions)
 - **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
 - **situation avec les clients entrainant une charge mentale particuliere**
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **travail sous contrainte de temps imposee**
 - planifier le travail
 - **faible latitude de decision dans l'organisation de son travail**
 - **ecran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran

- aménager un espace de travail spacieux
- choisir des logiciels ergonomiques
- alterner les tâches
- nuisances du **planner stratégique**
- nuisances liées au travail en équipe
- **Effets sur la santé**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **poste informatique fixe** (écran de visualisation)
 - **smartphone®**
 - **véhicule léger** (déplacement routier)
- **Nuisances** (préventions)
 - **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - alterner les tâches
 - **déplacement routier**
 - prévenir le risque routier
 - aménager des accès
 - former les conducteurs routiers
 - signaler temporairement et baliser le chantier
 - informer le salarié sur la prise de substances et la conduite
 - choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
 - signaler les dénivelés
 - utiliser des véhicules appropriés
 - utiliser du matériel sur roulettes
 - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
 - informer et former à la manutention manuelle
 - mettre à disposition des sanitaires à proximité
 - limiter les organisations en horaires atypiques
 - respecter les temps de repos
 - privilégier les horaires favorisant la récupération
- **Effets sur la santé**
 - **syndrome de l'oeil sec**
 - **fatigue visuelle**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
 - **état de stress post-traumatique**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **PUBLICIS**
 - **annonceurs** (contrainte relationnelle)
- **Nuisances** (préventions)
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue civile**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

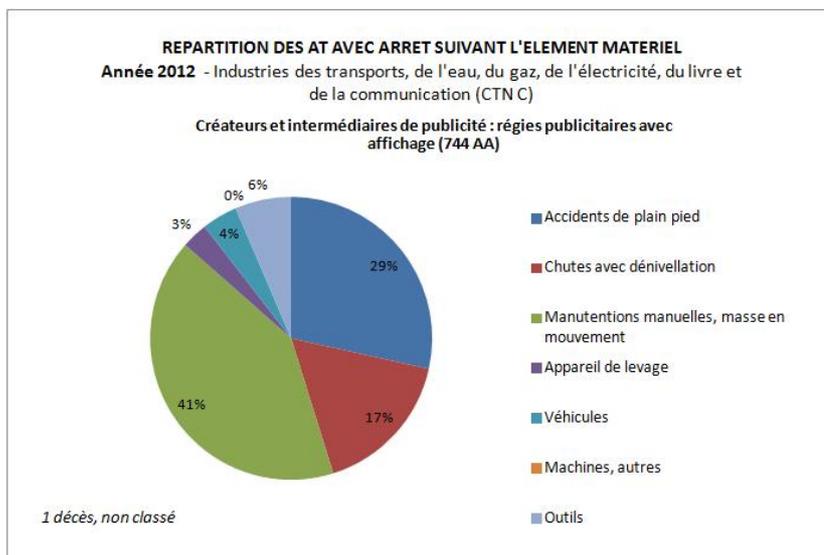
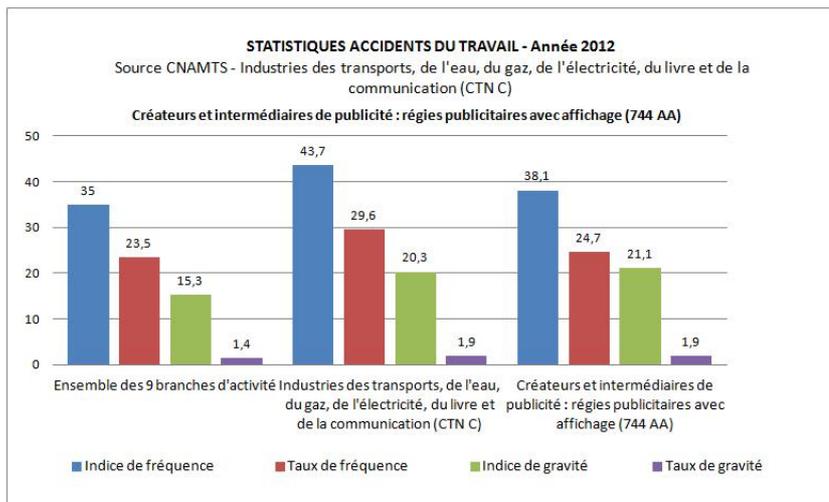
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes

- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

4. **Statistiques accidents du travail** année 2012 "Créateurs et intermédiaires de publicité : régies publicitaires avec affichage (744 AA)" dont font partie les PLANNER STRATEGIQUE :



Conclusion

Métier à haute valeur ajoutée impliquant un rôle de pivot dans l'élaboration de l'image d'une marque (donc de l'image de l'agence) et de sa déclinaison auprès des équipes dédiées.

De ce fait, la charge mentale est élevée d'autant qu'elle est majorée par les contraintes temporelle et budgétaire.

Le contexte concurrentiel lié à la remise en question fréquente des budgets-annonceurs et à la nécessaire prospection de nouveaux marchés génère à la fois d'importantes satisfactions personnelles et des contraintes liées au fort niveau d'exigence.



Fiche résumée issue de la **FMP Planner stratégique** consultable sur <https://www.fmpresanse.fr>